



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 8 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée le mardi 8 décembre 2020, à 19 h et tenue à 19 h 12, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec, en lien avec la COVID-19 ainsi que des mesures mises de l'avant et des recommandations, la présente rencontre est tenue à huis clos.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Me Chantal Doucet, greffière et M. Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 497-08-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Monsieur le maire présente le détail du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023.

R 498-08-12-20

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la greffière a fait paraître, le 25 novembre 2020 un avis annonçant que le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2021-2022-2023 serait adopté lors d'une séance à être tenue le 8 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil dès la parution de cet avis public;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2021-2022-2023 pour une somme de 51,81 M\$ en 2021, de 27,42 M\$ en 2022 et de 24,57 M\$ en 2023.

Que le Conseil décrète, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 soit publié dans le journal « Hebdo du Saint-Maurice ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

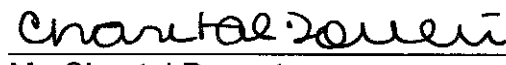
Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 18.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière